



LES NOUVELLES

Numéro

spécial élections

Décembre 2004

EDITO

Quelques points nous paraissent important au 25 novembre.

Demain vous allez voter pour élire vos représentants dans les instances sociales des Comités d'entreprise, des délégués du personnel et du conseil de discipline. Pour que les représentants de la section CFDT soient un peu plus entendus par la direction, il faudra que vous leur donniez votre soutien et votre confiance à ces élections. En effet ces derniers mois ont été surprenants sur la façon d'écouter notre section, de plus au vu des résultats sur le terrain qu'en est-il exactement !!!

❖ Pour le comité d'entreprise, il n'est pas à l'ordre du jour de la section de remettre en cause ce qui est fait aujourd'hui. Mais en fonction des résultats, nous ferons une consultation générale afin de mieux « coller » aux aspirations de chacun dans la limite du budget. Certains choix ont été fait à d'autres époques et ils ne sont pas critiquables car ils venaient des souhaits du moment. Demain, nous pourrions faire autrement ou aller dans le même sens en fonction de vos desideratas.

❖ Pour les délégués du personnel (nos revendications), nous voulons porter un point important qu'est le déroulement de carrière (Allez voir vos collègues CFDT pour en discuter). De plus et vous le voyez, malgré toutes les critiques qu'a subi la CFDT sur le point « *retraite* », nous avons eu des discussions (*c'est un compromis acceptable*) et ce sera environ une grosse trentaine de salariés de la STRD qui partent en départ anticipé pour carrières longues.

❖ Le SNTU CFDT s'est investi pour tous depuis 2 ans pour vous informer de la vie de l'entreprise :

- Le journal les « NOUVELLES »
- Le site Internet :
www.CFDTDELASTRD.COM

Le comité de rédaction

DANS CE NUMERO

1	<i>Edito</i>
1	Notre avis sur les événements STRD <u>NOUVEAU RESEAU</u> depuis les derniers mois
2	Mise au point
2	Présentation des listes de délégués

Depuis plusieurs mois la STRD en relation avec le CHSCT a travaillé sur le nouveau réseau, notre section n'a quasiment pas pu donner son avis sur ces modifications (à qui la faute !). Certains points ont pu être négocié sur les nouvelles conditions de travail :

- La compensation de 40% sur travail de nuit, *négociée et acceptée par notre section.*
- Le travail de nuit en dehors du roulement général, *négocié et accepté par notre section.*
- Les compensations de temps pour équipes continues, *NON négociées et es en partie par la section (**Compte rendu CE de septembre 2004**)*. En effet pour les TC5, la compensation n'est pas en rapport avec la moyenne de temps travaillé alors que tous les autres roulements l'ont. Ceci nous a surpris, d'un système que nous pensions *solidaire*. Cela aurait du s'appliquer aussi aux TC5 et n'aurait seulement fait perdre qu'une minute dans chaque roulement.

**PAR CORRESPONDANCE OU LE
13 DECEMBRE 2004, VOTEZ
MASSIVEMENT CFDT**

MISE AU POINT

Nous sommes heureux à la section SNTUCFDT de la STRD de voir que le syndicat FO est pour l'accord majoritaire (loi Fillon Mai 2004) comme il le rapporte dans son tract.

En effet il n'en est pas de même au niveau national car les responsables transports urbains de ce syndicat ne souhaitent pas négocier ce genre d'accord car cela voudrait dire pour eux, qui deviennent un peu moins majoritaire sur le plan national, qu'il ne pourraient plus signer des accords dans certaines entreprises.

Sur ce point nous rejoignons la politique de la CGT qui dit travailler avec les autres syndicats et semble privilégier ce genre d'accord. Signalons pour toutes fins utiles, cela chacun le sait et nous pensons que les salariés de la STRD ne sont pas dupes, qu'un accord est le rapprochement de deux concepts (le syndical et le patronal), et qu'en fonction des rapports de force que nous mettons, la balance penche plus ou moins d'un côté et qu'à terme cela reste toujours un compromis.

PETIT RAPPEL

Mesdames, messieurs des syndicats FO et CGT, nous nous permettons une fois de plus de vous rappeler que la LOI sur les retraites n'est pas un accord signé par La CFDT mais comme son nom l'indique un texte voté et imposé par le gouvernement et son parlement. Dans ce conflit et vous avez bien fait de le préciser seul au final la CFDT a négocié pour obtenir, nous vous le soulignons un :

« COMPROMIS ACCEPTABLE »

Si notre organisation n'avait pas su négocier, nous aurions eu une LOI encore plus sévère, comme le souhaitait la droite ultra libéraliste pour ressembler aux pensions anglaises. De plus messieurs de FO, vous nous dites qu'il faut savoir gérer l'argent, et à la CFDT nous en sommes très conscients et les choix pour l'avenir de notre pays se sont toujours fait de cette façon afin d'éviter une mort à court termes de nos systèmes sociaux, les meilleurs d'Europe. Savoir négocier et avancer c'est cela, bloquer et ne rien faire est beaucoup plus facile, surtout quand on est contre beaucoup de réformes qui sont nécessaires pour la survie de ces principes dans notre pays.



Alain Chaumartin
50 ans

27 ans à la STRD



Daniel Rousselet
49 ans

25 ans à la STRD



Marc Billon
34 ans

9 ans à la STRD



Philippe Brunet
44 ans

5 ans à la STRD

1^{er} collègue

Comité d'entreprise

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
A.Chaumartin	D.Rousselet
P.Brunet	M.Billon

Délégué du personnel

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
D.Rousselet	P.Brunet
M.Billon	A.Chaumartin

Conseil de discipline

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
P.Brunet	M.Billon
A.Chaumartin	D.Rousselet

